

● (1120)

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

LA SUSPENSION DES POURPARLERS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

M. le président: J'ai reçu aujourd'hui deux demandes au sujet de la tenue d'un débat d'urgence. Je vais d'abord donner la parole au député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy).

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, sauf erreur, c'est la quatrième journée d'affilée que nous demandons la tenue d'un débat d'urgence sur cette question essentielle. Selon moi, nous vous avons présenté cette requête aussi souvent que le gouvernement s'est rendu à Washington, afin de demander humblement aux Américains de bien vouloir reprendre les négociations.

La sagesse du Président est une fois de plus démontrée. En attendant jusqu'à aujourd'hui pour tenir un débat d'urgence, nous avons manifestement réussi à saisir le moment le plus crucial. En effet, le Cabinet détermine ce matin si oui ou non ces pourparlers se poursuivront et si le gouvernement va trahir notre pays, pour reprendre une expression de mon collègue.

Le gouvernement n'a pas encore fait connaître sa position. Il se peut que dans votre sagesse, monsieur le Président, vous vouliez reporter votre décision sur cette demande jusqu'à 15 heures, afin de savoir si oui ou non le gouvernement est enfin disposé à faire une déclaration publique dans cette enceinte au sujet de sa position relativement aux pourparlers sur le libre échange.

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés que j'ai également reçu une demande du Nouveau parti démocratique. Je vais maintenant donner la parole au député d'Essex—Windsor (M. Langdon).

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je tiens à dire qu'on commence à s'habituer à présenter des arguments tendant à démontrer qu'il est extrêmement urgent de tenir un débat d'urgence. Il y a trois raisons fondamentales à cela.

Tout d'abord, le gouvernement refuse de transmettre aux Canadiens bien des renseignements au sujet du déroulement des négociations. Nous n'avons pas, par exemple, reçu les renseignements qui nous auraient été transmis, à en croire ce que le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré hier. Les lettres qui ont été échangées au cours du week-end par les gouvernements concernés n'ont pas été déposées. Ainsi, on ignore au juste quelles sont les questions fondamentales au sujet des discussions qui sont en cours entre les deux parties.

Mon leader parlementaire me signale que du fait du programme législatif cette semaine, il serait extrêmement difficile de trouver le temps de discuter de cette question dans le cadre d'une journée consacrée au subsides. Je crois donc que pour renseigner les Canadiens et pour permettre aux députés de contribuer à la prise de décisions, il s'impose de tenir un débat d'urgence à ce stade-ci.

Article 29 du Règlement

Étant donné que, sauf erreur, le Cabinet se réunit ce matin à ce sujet, je crois qu'il serait sensé de votre part, monsieur le Président, de reporter votre décision jusqu'à 15 heures, car nous saurons alors si le gouvernement entend faire une déclaration.

M. le président: Pour la gouverne de tous les députés et des gens qui nous regardent et nous écoutent, je souligne à nouveau qu'une question peut revêtir une très grande importance sans justifier pour autant, selon la présidence, la tenue d'un débat d'urgence.

La population devrait savoir que l'opposition officielle et le Nouveau parti démocratique ont présenté une série de demandes chaque jour, afin d'obtenir la tenue d'un débat d'urgence. La présidence a rejeté toutes ces demandes, mais elle a précisé, à chaque fois, que la question revêt une très grande importance.

En général, le Président n'est pas censé justifier ses décisions, et je m'en abstiens, donc même si les députés savent que les paroles de la présidence reflètent probablement sa pensée. Je voudrais être en mesure de pouvoir dire la même chose de tous les députés.

Les intéressés me proposent ce matin de reporter ma décision sur ces demandes jusqu'à cet après-midi, afin de voir ce qui pourrait se passer plus tard aujourd'hui. Selon moi, il serait préférable, en toute déférence, que je rejette les demandes à ce stade-ci. Je le répète, cela n'empêche en rien un député de présenter une autre demande à un autre moment.

Je tiens à apporter une précision que je crois utile. On a laissé entendre que le Président était disposé à réexaminer les décisions de la présidence au sujet d'un débat d'urgence, chaque jour. Je voudrais préciser que le Président ne revient pas sur les décisions passées. Il examine les demandes au fur et à mesure qu'elles sont présentées. Selon moi, c'est la procédure à suivre.

Je voudrais signaler à nouveau qu'une question peut fort bien être très importante et ne pas justifier, selon le Président, la tenue d'un débat d'urgence. Je peux vous garantir que le Président juge cette question importante. Nous verrons bien ce qui va se passer en l'occurrence.

Je voudrais faire remarquer aux députés que la semaine dernière, j'ai laissé entendre que le gouvernement, l'opposition officielle et le Nouveau parti démocratique pourraient discuter, afin de trouver une autre façon de tenir un débat. Il ne m'incombe pas de dire aux députés ce à quoi ils pourraient parvenir grâce à des discussions. Cependant, cette possibilité doit être envisagée.

Quoi qu'il en soit, c'est là ma décision pour ce matin. Je remercie les députés d'avoir porté cette question à mon attention. Je voudrais également remercier les deux représentants de l'opposition de faire preuve de patience et d'accepter de bonne grâce les décisions du Président au sujet de cette question.